



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	8	2

<u>Objet de la Délibération</u>	
<p>Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026</p> <p>-</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2026-CM1906-03</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-six, le dix-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le quinze juin de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA.</p> <p>Présents : M. Alexandre BERGODAA, M. Raphaël JEAN, Mme Raymonde DE BRAUWER, M. Grégoire PITOT, M. Guy LOOP, M. Michel BLATGÉ, M. Roger SIGRIST et Mme Émilie BERGODAA</p> <p>Absents : Mme Françoise BERRY (Pouvoir donné à M. Michel BLATGÉ) et Mme Jessy EYCHENIÉ (Pouvoir donné à Mme Émilie BERGODAA)</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Émilie BERGODAA</p>

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

CONSIDÉRANT que le projet de procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026 tel qu'annexé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

le Maire

Émilie BERGODAA

Alexandre BERGODAA

